



Service Urbanisme & Environnement

M. Michel Dubois
mdubois@evere.brussels
tél. 02 247 62 35
fax 02 245 50 80

Me. Nathalie GUYAUX
Notaire
Boulevard Lambermont 374
1030 BRUXELLES

date : 08 -01- 2018
réf : UE/MDB/90-64
annexe
concerne
vos réf

RENSEIGNEMENTS URBANISTIQUES

NG/20170532

Maître,
Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements urbanistiques en date du **20/11/2017**, reçue au service urbanisme & environnement le 20/11/2017, concernant le bien sis **Avenue Franz Guillaume 64**, cadastré à Evere division **2**, section **C69D2**, nous avons l'honneur de vous délivrer le présent document, dressé sous réserve des résultats de l'instruction approfondie à laquelle il serait procédé au cas où une demande de certificat d'urbanisme, de permis d'urbanisme ou de permis de lotir serait introduite au sujet du bien considéré.

POUR LE TERRITOIRE OU SE SITUE LE BIEN :

* en ce qui concerne la destination :

- selon le PRAS (Arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001 modifié partiellement par AGRBC du 2 mai 2013) : Zone de forte mixité;
- selon le PRD (Arrêté du Gouvernement du 12 septembre 2002) carte I – Projet de ville : ne se situe pas en espace de développement renforcé du logement et de la rénovation ;
- selon la ZRU (Arrêté du Gouvernement du 10 novembre 2016) : le bien ne se situe pas en zone de revitalisation urbaine ;
- le bien se situe dans le PPAS 201 « AUBIER » approuvé en date du 17/04/1997 : rue et square résidentiels dont la hauteur du bâtiment principal est de 12 m, zone de cours et jardins ;
- le bien ne se trouve pas dans un lotissement ;
- le bien ne se trouve pas dans un périmètre du plan de préemption.

Le texte/résumé de ces prescriptions est disponible à la commune.

* en ce qui concerne les conditions auxquelles un projet de construction serait soumis : celles des prescriptions générales d'urbanisme ;

* en ce qui concerne une expropriation éventuelle qui porterait sur le bien :

A ce jour, l'administration communale n'a connaissance d'aucun plan d'expropriation dans lequel le bien considéré serait repris.

* autres renseignements :

- Permis d'urbanisme :

Historique :

La situation de droit :

- n° **2003-130** autorisé le **30/03/2004** pour la construction d'un immeuble à appartements ;
- n° **2016-176** autorisé le **09/05/2017** pour régulariser l'accès aux emplacements de parking, ainsi que l'agencement des locaux de service et des caves, au niveau - 1.

- Permis d'environnement :

- n° **2003-38** autorisé le **15/12/2003** et valable jusqu'au **15/12/2018** pour exploiter un parking couvert de 13 emplacements (Classe 2).

Le service urbanisme et environnement n'a pas connaissance à ce jour d'infraction pour l'adresse car aucune visite sur place n'a été effectuée. Il est vivement conseillé de consulter les archives communales.